

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 26 mars 2024

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 963

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 26 mars à 11 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Maire-Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : **Étaient présents** :

- En exercice : 17
- Présents : 13
- Votants : 15

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 15

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,
Catherine GASPA, Chantal GRABNER, Aubierge
POULAIN, Eliane DELOY, Marie-Paule
ZIMMERMANN.

Messieurs Xavier MARQUOT, Christian COSTE,
Armand BEGUELIN, Alain DURAND, Michel
COMMUNAL.

Étaient absents excusés :

Messieurs Jonathan ARGENSON et Olivier CALAY-
ROCHE.

Mesdames Christiane JOUFFRE et Françoise
NICOLAÏ.

Pouvoirs :

Mme JOUFFRE donne pouvoir à Mme ARSAC
M. CALAY-ROCHE donne pouvoir à M. COSTE



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

LA SEANCE SE POURSUIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi qu'à l'Etat de l'Actif, du Passif, l'Etat des Restes à recouvrer, l'Etat des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'Exercice 2023, celui de tous les titres émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses et donc le compte de gestion du budget du CCAS d'Orange établi par le comptable du trésor, paraît régulier et suffisamment justifié ;

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré,
le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;
- **STATUE** sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2023 concernant les différentes sections budgétaires ;
- **DECLARE** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2023, par Madame GUILLAUME-CORBIN, comptable du service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Suivent les signatures pour copie conforme,

**La secrétaire de séance
Chantal GRABNER**



**Suivent les signatures pour copie conforme,
Le Président du CCAS,
Yann BOMPARD,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.